

3. En ce qui concerne la géo localisation sur Google Maps

Après rencontre avec Google France :

Il apparait que les données des fiches publiées sur Google+Local proviennent de nombreuses sources (comme, par exemple, des annuaires en ligne ou d'autres sites internet) et ont donc fait déjà l'objet d'une publication que Google ne fait qu'agréger.

En aucun cas ces données ne proviennent de l'annuaire public du CNOM qui est protégé contre ce genre de pratiques.

Google reconnaît que certaines informations provenant de « fournisseurs tiers » peuvent être erronées, mais n'envisage de ne les rectifier que si le médecin concerné suit la procédure décrite en suivant : <https://support.google.com/plus/answer/1727176?hl=fr>

Le Conseil national s'est inquiété près de la CNIL de cette situation dans laquelle le médecin se trouve lui-même captif d'un annuaire géo localisé qu'il n'a pas sollicité et dans lequel des informations le concernant peuvent être erronées. En l'attente d'une éventuelle évolution de ce dossier, nous ne pouvons que recommander au médecin de suivre la procédure ci-dessus décrite et de **nous signaler le caractère erroné des informations le concernant avant leur rectification.**

En ce qui concerne la **possibilité ouverte aux utilisateurs de Google Maps de laisser des avis sur les fiches des entreprises listées**, quelle que soit la profession concernée, aucune disposition légale n'interdit cette possibilité, ce que la DGCCRF nous a confirmé. Toutefois Google admet qu'il est possible :

- De lui signaler des avis hors sujets, inappropriés ou reflétant un conflit d'intérêts,
- De répondre aux avis après avoir revendiqué la propriété de la page en suivant la procédure précisée à l'adresse suivante :
<http://support.google.com/places/bin/answer.py?hl=fr&answer=184271&topic=1656749&ctx=topic>

Le CNOM n'est pas satisfait de cette situation.

S'il tenait rendre ces informations publiques pour les médecins, c'est qu'elles peuvent leur permettre, comme un pis-aller, de rectifier des informations fausses. Il leur demande de faire remonter au CNOM toutes les difficultés qu'ils rencontreraient, Google n'éliminant pas l'éventualité d'une procédure dédiée à l'Ordre qui permettrait alors de notifier des erreurs relatives à des fiches de praticiens, si celles-ci représentent un volume conséquent.

Par ailleurs, devant cette situation de fait, le Conseil national a ouvert le chantier d'une géo localisation par le Conseil national lui-même des médecins inscrits au Tableau, sauf exercice de leurs droits d'opposition. Elle existe déjà, en mode statique, accessible pour le public sur l'Annuaire officiel consultable sur notre site Internet. Elle sera disponible prochainement en mode dynamique sur appli Smartphones.